



Hermenches, le 12 novembre 2018

Municipalité  
1513 Hermenches

---

## **Préavis de la Municipalité d'Hermenches, n° 10 / 2018**

### **Demande de positionnement quant à l'avenir du collège.**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

#### **1. Préambule**

Depuis 2012, les enfants de l'école ont délaissé le collège, ce bâtiment pourrait être utilisé de manière plus productive.

#### **2. Situation actuelle**

Le bâtiment abrite 2 salles à disposition des sociétés locales, de la paroisse, du Conseil Général et l'administration communale (bureau administratif, archives et salle de municipalité). Le chauffage est récent, le toit également.

#### **3. Projet**

Création d'appartements locatifs dans le collège (le règlement de construction « zone réservée » permet la création de 3 unités de logements) au 1<sup>er</sup> étage.

Subsidiairement création d'appartements au rez-de-chaussée et déplacement de l'administration communale dans un lieu à définir.

#### **4. Conclusion**

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil de se positionner sur la création d'appartements dans le collège et subsidiairement de déplacer l'administration communale dans un lieu à définir. Le Conseil Général prend les décisions suivantes :

### **LE CONSEIL GENERAL D'HERMENCHES**

- Vu le préavis de la Municipalité n°10/2018, du 12 novembre 2018 concernant l'avenir du collège.
- Vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

### **d é c i d e**

1. *de donner mandat à la Municipalité d'étudier la création d'appartements au collège*
2. *de donner mandat à la Municipalité d'étudier le déplacement l'administration communale*

**Municipalité d'Hermenches**

Sylvain Crausaz  
Syndic

Laetitia Déglon  
Secrétaire municipale